



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix neuf, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOPIN, Maire.

**Etaient présents** : Gérard CHOPIN, Guy FERRE, Karine BODIN, Myriam MALECOT, Vanessa FERIAU, Jacques BIDAUX, Arlette DROUET, Valérie HALLET, Laurent MOREL, Hervé REBOURS, Ludivine MARTIN, Bruno LEPAGE, Camille FERRE, Joseph VISSAULT, Martine MAYERE.

**Etaient absents et excusés** :

**Pouvoir** :

**Secrétaires de séance** :

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : Votants :

<b>2019.02.04.01</b>	<b>APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2018</b>
----------------------	--

Les différents comptes administratifs de l'année 2018 sont présentés.

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGETS COMMUNE	
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN FONCTIONNEMENT	+ 168 370.02 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN INVESTISSEMENT	+ 31 502.39 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN FONCTIONNEMENT	+ 81 109.39 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN INVESTISSEMENT	+75 944.47 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 2	
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN FONCTIONNEMENT	+ 20 703.91€
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN INVESTISSEMENT	- 6 316.01€

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET LOTISSEMENT ARDENNE 3	
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN FONCTIONNEMENT	- 0.32 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN INVESTISSEMENT	- 31 280.71 €

SYNTHESE DES RESULTATS - BUDGET ZA LA CROIX DE LA BARRE	
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN FONCTIONNEMENT	- 1323.83 €
RESULTAT DE CLÔTURE 2018 EN INVESTISSEMENT	- 138 502.34 €

A noter que les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

*Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de (11 pour et 1 abstention):

- DÉCLARER que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part.
- APPROUVER les comptes administratifs 2018.

<b>2019.02.04.02</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET COMMUNAL</b>
----------------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget communal.

A noter qu'il y a une obligation de combler le déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement.

Le compte administratif 2018 présente :

- Un excédent de fonctionnement de **168 370.02 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 1068, en section d'investissement : 168 370.02 €.
- DE NE PAS AFFECTER de montant au compte 002, en section de fonctionnement.

<b>2019.02.04.03</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT</b>
----------------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget assainissement, les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur l'affectation du résultat du budget assainissement.

Le compte administratif 2018 du budget assainissement présente un excédent de fonctionnement de **81 109.39 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- AFFECTER l'excédent de fonctionnement au compte 002, en section de fonctionnement : **81 109.39 €**.
- DE NE PAS AFFECTER de montant au compte 1068, en section d'investissement.

<b>2019.02.04.04</b>	<b>APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019</b>
----------------------	---

Monsieur FERRE, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les budgets primitifs 2019.

Après avoir entendu les propositions reprises par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- VOTER le budget de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 686 585.60 € et en section d'investissement à 299 985.30 €. La totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 est affecté au compte 1068, en section d'investissement pour €.
- VOTER le budget assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 134 774.39 € et en section d'investissement à 158 324.08 €.
- VOTER le budget du lotissement Ardenne 2 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 117 722.92 € et en section d'investissement à 103 335.02 €.
- VOTER le budget du lotissement Ardenne 3 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 70 320.20 € et en section d'investissement à 73 840.91 €.
- VOTER le budget de la ZA La Croix de la Barre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 161 774.51 € et en section d'investissement à 300 276.68 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les budgets primitifs 2019.